



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Absent : Madame MOULIN, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-063 TRANSFERT DE COMPETENCES ENERGIE RENOUEVABLE AU SDEC ENERGIE

Vu les statuts du SDEC ENERGIE ratifié par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 ;

Vu l'article 3.8 de ces statuts, portant sur la compétence optionnelle « énergies renouvelables » qui habilite le SDEC ENERGIE pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence à aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter, toutes installations de nature à permettre la production d'électricité, de biogaz et de chaleur.

Vu la délibération du Comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 4 avril 2019 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « énergies renouvelables » ;

Vu la délibération n° 24-077 en date du 19 septembre 2024 approuvant le transfert de la compétence « Energies renouvelables » au SDEC ENERGIE pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le bâtiment « Atelier municipal » ;

Considérant que le projet initial prévoyait un reste à charge pour la commune de 24 126€ ;

Considérant la mise à jour du plan de financement annexé, suite à la publication des nouveaux tarifs d'achat pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 et du nouveau reste à charge pour la commune de 26 900€ pour 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de poursuivre le projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le bâtiment « atelier municipal »,
- **ACCEPTE** le nouveau reste à charge pour la commune de 26 900€ sur 20 ans, soit 1 345€/an.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « Energies Renouvelables » et à la mise en œuvre du projet.

VOTE : POUR : 13

PREFECTURE DU CALVADOS

24 JUL. 2025

COURRIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT



TRANSFERT DE COMPETENCE ENERGIE RENOUVELABLE AU SDEC ENERGIE

COUT DU PROJET – projet en vente totale, portage SDEC ENERGIE

DEPENSES INVESTISSEMENT (en € HT)		DEPENSES FONCTIONNEMENT SUR 20 ans (en € HT)	
Frais d'études (Bureau d'étude photovoltaïque, Bureau d'étude structures, Bureau de Contrôle, SPS)	3 000 €	Charges d'exploitation pour la maintenance annuelle	5 700 €
Installation des panneaux photovoltaïques, micro-onduleurs, chemin de câble, tableaux de protection... *	67 462 €	Charges d'exploitation pour le remplacement des onduleurs	7 900 €
Travaux de couverture nécessaires à l'installation des panneaux photovoltaïques (prise en compte des frais éventuels de renforcement de la charpente)	10 000 €	Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE)	800 €
Frais de raccordement au réseau <u>électrique</u> **	2 000 €	Frais d'assurance	5 300 €
		Frais de supervision	6 200 €
TOTAL INVESTISSEMENT	82 462 €		25 900 €

TOTAL DEPENSES SUR 20 ANS	108 362 €
----------------------------------	------------------

BUDGET DU PROJET – projet en vente totale, portage SDEC ENERGIE

	DEPENSES (en € HT)	RECETTES (en € HT)	
INVESTISSEMENT	82 462 €	Fonds propres SDEC ENERGIE	79 932 €
		Contribution collectivité à l'investissement	2 530 € *
TOTAL	82 462 €	TOTAL	82 462 €

	DEPENSES (en € HT)	RECETTES (en € HT)	
FONCTIONNEMENT SUR 20 ANS	25 900 €	Vente d'électricité	86 463 €
		Contribution collectivité aux charges d'exploitation (forfait de maintenance)	24 370 € **
TOTAL	25 900 €	TOTAL	110 833 €

Pour la réalisation du projet, le syndicat demanderait alors un reste à charge sur l'investissement de 2 530 € HT à la collectivité ainsi qu'une contribution aux charges d'exploitation de 24 370 € HT sur 20 ans. Le coût du projet pour la commune s'élèverait à 26 900 € sur 20 ans soit 1 345 €/an. Cela correspond à une augmentation d'environ 4 600 € sur 20 ans par rapport à la 1^{ère} note d'opportunité réalisée.